

Monsieur l'Orateur,

J'aimerais déposer maintenant le rapport de la Commission mixte internationale sur la pollution du lac Erié, du lac Ontario et de la section internationale du Saint-Laurent. Ce rapport est également publié à Washington aujourd'hui par le Gouvernement des Etats-Unis.

Le rapport final représente l'aboutissement de six années d'un travail entrepris à la demande des deux gouvernements, qui ont invité la Commission, en octobre 1964 et de nouveau en 1969, à faire enquête sur l'étendue et les causes de la pollution dans ces eaux, de même que sur les endroits où elle se manifeste.

L'ampleur et la portée de ce rapport sont sans précédent. Il représente l'étude de pollution de l'eau la plus poussée qui ait été entreprise jusqu'ici. Il pose des principes dont s'inspireront les peuples du Canada et des Etats-Unis pour la période critique durant laquelle on s'attaquera au problème de la pollution dans les Grands lacs. Il apporte aussi une base importante pour l'action concrète déjà entreprise avec l'aide des rapports intérimaires que la Commission a présentés aux deux gouvernements pendant toute la période de l'étude.

La Commission mixte internationale affirme dans son rapport que:

- 1) ces eaux sont gravement polluées des deux côtés de la frontière au préjudice des deux pays et dans une mesure qui cause du tort à la santé des personnes et aux biens.
- 2) les eaux polluées s'étendent par toute la surface des lacs; les principales causes sont les déchets déversés dans les eaux limitrophes et dans leurs affluents par les municipalités et les industries;
- 3) des mesures correctives sont requises d'urgence; elles sont exposées sous la forme de recommandations précises d'intervention de la part des deux gouvernements et de toutes les autorités responsables des deux pays. Des programmes sur lesquels on devra s'entendre en vue de réaliser les objectifs de qualité de l'eau sont énoncés dans le rapport. Ils ont pour objet de provoquer la baisse immédiate du contenu en phosphore des détergents, la mise en oeuvre immédiate d'un programme énergique de traitement des déchets municipaux et industriels et la réduction des déversements de phosphore dans ces eaux. Le rapport prévoit également des mesures visant à remédier aux problèmes causés par les épanchements de pétrole, la présence de mercure et celle de substances radioactives et d'autres matières dangereuses.